



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze mai, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 03/05/2023

Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18	<u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG. <u>Excusés</u> : Jean-Marc FAVIER, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU ; <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.
--	--

B230511-01

Objet :

Culture : Affectation du fonds de garantie aux manifestations 2023

La Vice-Présidente en charge de la Culture (Catherine PELLINI) expose :

Vu la création d'un fonds de garantie entériné le 13 février 2020 par le Conseil Communautaire pour soutenir l'organisation de manifestations soumises à des aléas par délibération C200213-13,

Considérant que, le Conseil Communautaire a provisionné un montant de 15 000€ au budget 2023 pour doter le fonds de garantie 2023,

Considérant que deux structures associatives – le Club Cycliste de Die et le Festival Arts et Vigne - ont aujourd'hui candidaté pour l'organisation de la Drômoise 2023 et le Festival les Arts et la Vigne 2023,

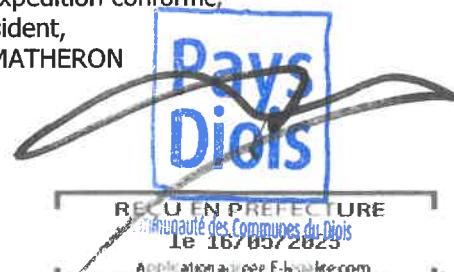
Considérant que la demande de l'association du festival des Arts et de la Vigne pour l'édition 2023 n'est pas retenue, au motif d'une trésorerie suffisante en cas d'aléa,

Considérant que les deux autres organisateurs - le Théâtre des aires et l'Association Départementale de l'Économie Montagnarde - ont fait connaître leur intention de déposer leur demande ultérieurement pour l'édition 2023 de L'échappée des rues et pour la manifestation Transhumance au pays de la Clairette 2023,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide une affectation partielle du fonds de garantie des manifestations 2023 d'un montant de 5000 € à l'association Club Cycliste de Die pour l'organisation de La Drômoise 2023,
- autorise le Président à engager les formalités nécessaires au conventionnement avec l'association, dont le dossier déposé a été retenu,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Publié le : **16 MAI 2023**

ARLAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAUBIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHAILANCON
CHAMAILLE
CHARIÈRES
CHATHILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GANDAMIE
JONCHÈRES
LA BASTIE-DES-FONDS
LA MOTTE-CHAILANCON
LAVAIL D'AIX
LES PRÉS
LES SICHES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LE-GRAND-HAUT
MARIENAC
MONTAIGON
MONTAIGON
MONTAIGON-EN-DIOIS
MONTAIGON-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
POMEL-ST-AUBAIN
PONTAIN
PROYÈS
PRADELLE
RECOURBAU-JANSAC
ROCHEFOURCHAT
ROMEYER
ROTIER
SAINT-ROMAN
SOLAIRE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-ES-QUINS
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-DIOIS
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
SIE-ÉROIX
VATHÈRES-EN-DIOIS
VAL-MARVAYE
VALDROM
VILVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze mai, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 03/05/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG. <u>Excusés</u> : Jean-Marc FAVIER, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU ; <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230511-02

Objet :

Environnement : Convention de partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme (GDS26) pour la lutte contre le frelon asiatique

La Vice-Présidente en charge de l'Environnement (Catherine PELLINI) expose :

Considérant le classement du frelon asiatique par arrêté du 26 décembre 2012 danger sanitaire de 2^{ème} catégorie pour l'abeille domestique et espèce envahissante par arrêté interministériel du 14 février 2018,

Considérant l'intérêt pour le territoire de soutenir la lutte contre le frelon asiatique, conformément aux échanges intervenus lors du Conseil communautaire du 17 novembre dernier,

Considérant l'opportunité de conventionner avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de la Drôme – section apicole dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique,

Considérant qu'en 2023, le coût de destruction négocié avec les entreprises par le groupement est plafonné à 225€ et que par convention, le GDS propose aux collectivités de gérer l'accès aux prestations de destruction des nids au tarif conventionné qui, si le territoire participe, peut être ramené à 75€ de reste à charge pour les particuliers et les mairies et à 25€ pour les apiculteurs adhérents au GDS,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve le partenariat avec le Groupement de défense sanitaire (GDS) de la Drôme – section apicole pour la saison 2023,**
- **valide les montants de prise en charge des interventions du groupement par la collectivité pour la destruction des nids de frelons asiatiques, dans la limite des crédits inscrits au budget (1 000€),**
- **approuve les modalités de la convention de partenariat et autorise le Président à la signer,**
- **charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.**

Suit la signature
pour expédition conforme
le Président,
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/05/2023

Application via E-logisto.com

Publié le :

16 MAI 2023



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze mai, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 03/05/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG. <u>Excusés</u> : Jean-Marc FAVIER, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU ; <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B230511-03

Objet :

Zéro déchet : Convention tripartite de mise à disposition d'un terrain de la ville de Die pour l'accueil des végétaux entre la ville de Die, la Communauté des Communes du Diois (CCD) et l'association Matière Organique du Diois (MOD)

Le Vice-Président en charge du Zéro Déchet et Réemploi (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Considérant que les végétaux des particuliers sont déposés en bennes depuis l'ouverture de la nouvelle aire de tri et de réemploi de Die et que depuis 2021 la CCD souhaite valoriser cette ressource locale,

Considérant que des agriculteurs de Die et du Diois recherchent de la matière organique pour améliorer les sols de leurs exploitations et doivent faire appel à de la matière organique d'autres territoires,

Considérant que pour y remédier, certains agriculteurs du territoire se sont organisés en une association, Matière Organique du Diois (MOD), afin de rechercher et exploiter une plateforme de broyage de végétaux diois,

Considérant que la commune de Die souhaite accompagner cette pratique vertueuse pour l'environnement et en a délibéré lors de son Conseil municipal du 04 avril 2023 pour mettre à disposition une plateforme à cette association pour du broyage de végétaux,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Président à signer la convention tripartite de mise à disposition d'un terrain de la ville de Die pour le broyage des végétaux,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

Publié le : **16 MAI 2023**

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/05/2023

Application n° 051 E-les-les.com

ARNAYON
AUGELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT #P# DIOIS
BEAUMERES
BELLEGARDE EN DROIS
BOULC
BRETTE
CHALANCON
CHAMALON
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIAN
JONCHERES
LA BATHIE DES LOGES
LA MOTTE-LIGANCON
LAVAL-D'AN
LES PRES
LESCHETS-EN-DIOIS
LUE-EN-DIOIS
LOS-LA-CROIX-VALE
MANGINAY
MENGLOU
MISCOLE
MONTAUBERT-EN-DIOIS
MONTAUBERT-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONEI-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBEAUX-JANSAC
ROCHETOURCHAT
ROMEYER
ROUIER
SAINT-ROMAN
SOLEAUX-EN-DIOIS
ST-ANDEOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NICOLAS-LE-BENEVE
STE-CROIX
VACHERIS-EN-QUINT
VAL-MANVILLE
VALDROMA
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze mai, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 03/05/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURENG. <u>Excusés</u> : Jean-Marc FAVIER, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU ; <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	--

B230511-04

Objet :

Zéro déchet : Avenants au marché de travaux n°2021-01 pour le déplacement et la modernisation de l'aire de tri et de réemploi de Die et les opérations associées

Le Vice-Président en charge du Zéro Déchet et Réemploi (Jean-Pierre ROUIT) expose :

Vu les articles L2194-1 et R.2194-2 et suivants du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération B210610-04 du 10 juin 2021, par laquelle le Bureau communautaire a attribué le marché de travaux 2021-01 pour le déplacement et la modernisation de l'aire de tri et de réemploi de Die et opérations associées,

Considérant que le lot numéro 6 Génie Civil - Quais nécessite la modification de quantitatifs pour rémunérer des travaux nécessaires à la bonne exécution de l'opération, et/ou afin de répondre aux exigences d'adaptation en phase travaux.

Considérant que ces modifications impliquent une incidence financière de 8 130,10€ HT,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant n°2 au marché 2021-01 avec la société GBAT 26, titulaire du lot n°6, pour un montant supplémentaire de 8 130,10 € HT,
- autorise le Président à signer l'avenant correspondant,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

le 16/05/2023

Application agréée E.legal.com

Publié le : 16 MAI 2023

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETE
CHALANCON
CHAMAILLÉ
CHARENTS
CHÂTELLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLE
GRANDAGE
GUMIANT
JONCHÈRES
LA BARRIE DES FOIES
LA MOTTE-CHALANCON
L'ARVAL D'ARVAL
LES PRIS
LESCHÈS-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LES LA-ERVOIX HAUTE
MANTIGNAC
MENGEON
MISCON
MONTAUBERT-EN-DIOIS
MONTAUBERT-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONTET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
RECOUBREAU JANSAC
ROCHETFOURCHAT
RUMÈYER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDRÉ-EN-QUIN
ST-JUBIN-EN-DIOIS
ST-JUBIN-EN-DIOIS
ST-MAZURE-LE-DESERT
ST-ÉTIENNE
VATHÈRES-EN-QUIN
VAL MARAVAL
VALDROME
VOLVENT



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze mai, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 03/05/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG. <u>Excusés</u> : Jean-Marc FAVIER, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU ; <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230511-05

Objet :

Mobilité : Attribution du marché de prestations intellectuelles 2023-04 pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Infrastructures Cyclables

La Vice-Présidente en charge de la Mobilité (Isabelle BIZOUARD) expose :

Vu l'article L2123-1 du Code de la commande publique selon lequel un acheteur public peut passer un marché selon une procédure adaptée,

Vu les articles R2152-6 et suivants du Code la commande publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant qu'une consultation pour l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Infrastructures Cyclables a été lancée le 24 février 2023 sur le profil d'acheteur pays-diois.emarchespublics.com et sur le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP),

Considérant que les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de 65% pour la valeur technique et de 35% pour le prix,

Considérant que la date limite de réception des offres était fixée au jeudi 23 mars 2023 à 17h00, que 8 offres de 8 sociétés différentes ont été réceptionnées,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- attribue le marché 2023-04 à la société INDDIGO - 367 avenue du Grand Ariétaz - 73024 Chambéry pour un montant de 54 287,50€ HT,
- autorise le Président à signer le marché correspondant, ainsi que les pièces complémentaires,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme,
le Président,
Alain MATHERON



REÇU EN PRÉFECTURE
le 16/05/2023
Application agréée E-legalite.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BIBULC
BRETE
CHALANCON
CHAMAIAC
CHARENS
CHATILLON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMIANE
PONCHÈRES
LA BAILLE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANCON
LAVAL-D'AIX
LES PRES
LESCHES-EN-DIOIS
LUL-EN-DIOIS
LUS-LE-CROIX-HAUTE
MARDONNE
MENGION
MISON
MONTAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONSLET-ST-AUBAN
PONTAIX
PITVOIS
PRADELLE
RECOURBAU-JANSAT
ROCHETOURCHAT
RÔMEYER
ROTTIER
SAINT-ROMAN
SOAURE-EN-DIOIS
ST-ANDRÉ-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
SIE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROME
VOLVENT

Publié le : 16 MAI 2023



aux Sources de la Drôme
Communauté des Communes du Diois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le onze mai, à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté des Communes du Diois (Drôme) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Die, sous la Présidence de Monsieur Alain Matheron, Président.

Date de la convocation du Bureau : 03/05/2023

<p>Nombre de membres : En exercice : 21 Présents : 18 Votants : 18</p>	<p><u>Présents</u> : Jean ARAMBURU, Pascal BAUDIN, Isabelle BIZOUARD, Joël BOEYAERT, Laurent COMBEL, Daniel FERNANDEZ, Claire GÉRY, Anne-Line GUIRONNET, Valérie JOUBERT, Alain MATHERON, Jérôme MELLET, Maurice MOLLARD, Catherine PELLINI, Marion PERRIER, Christian REY, Daniel ROLLAND, Jean-Pierre ROUIT, Olivier TOURRENG. <u>Excusés</u> : Jean-Marc FAVIER, Éric SICARD, Éric VANONI. <u>Secrétaire de séance</u> : Jean ARAMBURU ; <u>Également présents</u> : Olivier FORTIN, Thomas COSTE, Rachel COURTHIAL.</p>
--	---

B230511-06

Objet :

Petite enfance : Avenant à la convention de partenariat 2022-2025 avec la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) Curieux de nature à Marignac portée par l'association Valdec'Quint

La Vice-Présidente en charge de la Petite enfance (Valérie JOUBERT) expose :

Vu la convention de partenariat signée le 30 septembre 2022 entre la Communauté des Communes du Diois et l'association Valdec'Quint portant sur le financement de la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) Curieux de nature, pour une durée de trois ans (2022-2025),

Considérant que suite à la signature d'un avenant au bail commercial liant la SCI Maison du Col à l'association Valdec'quint, le loyer du local de la Maison d'assistante Maternelle (MAM) est augmenté de 30€ par mois, pour atteindre 780€ par mois, à compter du 1^{er} avril 2023,

Considérant que conformément à la charte intercommunale, la collectivité prend en charge 80% du loyer annuel supporté par la structure, et que le présent avenant à la convention de partenariat 2022-2025 a pour objet de prendre en compte cette augmentation dans le montant des subventions versées par la CCD,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'ajustement du loyer de référence du local de la Maison d'assistantes Maternelles (MAM) Curieux de nature pour porter le soutien au loyer à 7 488€, soit une augmentation de 288€,
- autorise le Président à signer un avenant à la convention de partenariat 2022-2025 avec la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) Curieux de nature, à Marignac, portée par l'association Valdec'Quint,
- charge le Président de toutes les formalités nécessaires à l'application de cette délibération.

Suit la signature
pour expédition conforme
le Président,
Alain MATHERON



Communauté des Communes du Diois

Publié le : 11 MAI 2023

REÇU EN PREFECTURE

Le 16/05/2023

Application app: eeo E-legalite.com

ARNAYON
AUCELON
BARNAVE
BARSAC
BEAUMONT-EN-DIOIS
BEAURIÈRES
BELLEGARDE-EN-DIOIS
BOULC
BRETTE
CHAMANDON
CHAMALOC
CHARENTS
CHATELON-EN-DIOIS
DIE
ESTABLET
GLANDAGE
GUMMIAN
JONCHÈRES
LA BATHIE-DES-FONTS
LA MOTTE-CHALANÇON
LAVAIL-D'AUX
LES PRÉS
LESCHÈRES-EN-DIOIS
LUC-EN-DIOIS
LUS-LE-CROIX-HAUT
MARIGNAC
MENGOPE
MISON
MONTMAUR-EN-DIOIS
MONTMAUR-EN-DIOIS
PENNES-LE-SEC
PONET-ST-AUBAN
PONTAIX
POYOLS
PRADELLE
SICOURBEAU-JANSAC
ROCHETFOURCHAT
ROMÉYER
ROTHIER
SAINT-ROMAN
SOLAURE-EN-DIOIS
ST-ANDÉOL-EN-QUINT
ST-DIZIER-EN-DIOIS
ST-JULIEN-EN-QUINT
ST-NAZAIRE-LE-DESERT
STE-CROIX
VACHERES-EN-QUINT
VAL-MARAVEL
VALDROMÉ
VOLVENT